

A T INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 253 000 euros
Siège social : Espace Economique de la Bressandière
79200 CHATILLON SUR THOUET
518 455 852 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 juillet,
A 18 heures,

Les associés de la Société A T INDUSTRIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien LEBEAU, en sa qualité de Président de la société FINANCIERE LIBERTY, Présidente de la Société.

Monsieur Stéphane ALLONNEAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 230 actions sur les 230 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Directeur Général :

M. Laurent LEMOT
Né à Limoges le 04/04/1969
De nationalité française
Demeurant 11 Lieudit Fonchatré, 79370 BEAUSSAIS VITRE.

Il déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Conformément aux dispositions des statuts, M. Laurent LEMOT disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, M. Laurent LEMOT aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
SAS FINANCIERE LIBERTY
Représentée par Sébastien LEBEAU
Président



Le Secrétaire
Stéphane ALLONNEAU

